RAPPORT ANNUEL

Exercice au 31 décembre 2018

OFI RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE

Sicav Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Commercialisateur
OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion par délégation
OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable :
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Conseil d'Administration

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 31 décembre 2018

Conseil d'Administration de la Sicav
OFI RS Euro Investment Grade Climate Change

Président	Monsieur **Jean-Gabriel BAROU** 54 chemin de Laprat 26000 VALENCE
Administrateurs	**OFIVALMO PARTENAIRES** 20-22 rue Vernier 75017 PARIS *Représentée par Monsieur Jean-Pierre GRIMAUD*
	Monsieur **Franck DUSSOGE** 16 route des Pins 69630 CHAPONOST
	Monsieur **Jean-Marie MERCADAL** 40 rue Chardon Lagache 75016 PARIS
	Monsieur **Vincent RIBUOT** 19 avenue Alcime Albert 92700 COLOMBES
Directeur	Monsieur **Yannick LOPEZ**
Commissaire aux Comptes	Cabinet **PRICE WATERHOUSECOOPERS AUDIT** 2 rue Vatimesnil 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX *Représenté par Monsieur Frédéric SELLAM*

PROJET DE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SICAV OFI RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE

Mesdames, Messieurs,
Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la Loi et aux Statuts, afin de vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour en soumettre les résultats à votre approbation.

ORIENTATION DE GESTION

Objectif de gestion

La SICAV a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de son indicateur de référence : l'indice Bank of America Meryl Lynch Euro Corporate Index en mettant en œuvre une approche ISR. De plus, la SICAV mettra également en œuvre une approche Low Carbon dans le cadre de la transition énergétique par la constitution d'un portefeuille dont l'émission de gaz à effet de serre (« GES ») produit par les sociétés sous-jacentes est moins importante que celle générée par les émetteurs composant l'indicateur de référence, à savoir l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index.

Indicateur de référence

L'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index est un indice publié par Merrill Lynch constitué d'obligations notées dans la catégorie investment grade libellées en euro et émises par des sociétés financières et non financières. L'indice est diffusé sur le site Web www.mlindex.ml.com sous le code ER00 ou sur Bloomberg en utilisant le ticker "ER00 Index". Cet indice est calculé coupons réinvestis.

Stratégie de gestion

La stratégie d'investissement vise à constituer un portefeuille d'obligations composé d'emprunts émis en euros, par des entreprises dont les sièges sociaux sont basés essentiellement dans un Etat membre de l'OCDE. Les émetteurs ayant leur siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net. L'univers initial est composé de l'ensemble des titres obligataires de notation Investment Grade (selon la politique de notation d'OFI AM) émis en euro par des entreprises.

En cas de dégradation de la note des titres, ou à défaut de celle de leur émetteur, la SICAV pourra détenir un maximum de 10% de titres ayant une notation « High Yield à caractère spéculatif » si le risque de défaut n'est pas jugé « élevé » par l'analyse crédit. Dans le cas inverse les titres devront être cédés dans les 3 mois. Toutefois le gérant pourra investir sur des obligations « non notées », à condition que l'analyse crédit émette un avis favorable pour une future notation Investment Grade au travers d'une fiche « synthétique ».

Chacun des émetteurs de notation BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 1.50%. Chacun des émetteurs de notation supérieure à BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 3.00%.

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.
En cas de dépassement des limites ci-dessus (soit par effet de marché ou par une dégradation de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue), le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Concomitamment à son analyse financière, le gérant complète son étude pour les principaux actifs éligibles de la SICAV, à savoir les obligations et autres titres de créances ainsi que sur les dérivés de crédit (CDS sur émetteur) représentant entre 80 % et 100 % de l'actif net de la SICAV :

- **Par l'analyse de critères extra financiers** afin de privilégier une sélection « Investissements Socialement Responsable » (ISR) des obligations. Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire - **dimension Environnementale** : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts - **dimension Sociétale** : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption…) - **dimension de Gouvernance** : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une Note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés (avec une pondération de 70% pour les enjeux Environnementaux et Sociaux et de 30% pour la Gouvernance), d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés et d'éventuels bonus liés à l'analyse des enjeux clés. Cette note ESG est calculée sur 10.

- **Par l'analyse carbone** afin d'évaluer le comportement des émetteurs privés au regard de la thématique du Changement Climatique et de disposer de critères de sélection pertinents au regard des défis liés à la Transition Energétique. L'analyse sera réalisée selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Energétique.

Le périmètre étudié sera celui des secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont les plus aptes à agir pour diminuer de manière significative les émissions globales de GES. Les émissions de GES, exprimées en poids équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Pour rappel, les émissions comportent trois catégories :

- Scope 1 : Emissions directes de GES ;
- Scope 2 : Emissions à énergie indirectes ;
- Scope 3 : Autres émissions indirectes.

Nos données ne couvrent que les deux scopes sur les trois représentant l'ensemble des catégories d'émissions de gaz à effet de serre.

Certaines données sont déclaratives et leur vérification n'est pas obligatoire. Ainsi, la SICAV est susceptible de détenir en portefeuille des sociétés très émettrices de Gaz à Effet de Serre, à condition qu'elles soient fortement impliquées dans la Transition Energétique et Ecologique.

L'équipe d'analyse ISR attribuera aux entreprises un bonus en fonction du niveau de leur chiffre d'affaires réalisé dans les technologies « vertes ». Ce bonus éventuel sera attribué au niveau « Transition énergétique » de l'entreprise. Un malus de – 4 sera attribué aux entreprises qui possèdent directement ou indirectement, de manière majoritaire, des mines d'extraction de charbon « thermique ».
Ce malus éventuel sera attribué aux niveaux « Intensité carbone des activités » et « Transition énergétique » de l'entreprise.
Les émetteurs des titres de créances ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ou d'une notation carbone (pour les secteurs carbo intensifs) ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

Le portefeuille est principalement investi en obligations et autres titres de créances libellées en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligataire.

Le portefeuille peut aussi intégrer des obligations convertibles (induisant une exposition indirecte aux marchés actions) et des titres subordonnés. Ces titres sont émis ou garantis par des entreprises corporate ou financières incorporées essentiellement dans un Etat membre de l'OCDE et de manière accessoire en dehors de la zone OCDE. Le portefeuille ne sera pas investi en titres émis par des Etats.

Dans les limites prévues par la réglementation, la SICAV peut intervenir sur des contrats financiers (swap, futures, options) négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré afin de se couvrir et/ou exposer contre les risques actions, de taux, de crédit, et de change.

La sensibilité globale du portefeuille évoluera entre les bornes de +/- 150 points de base par rapport à la sensibilité de son indice de référence : l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index.

La SICAV ne dispose pas d'une fourchette de sensibilité mais est soumise à une contrainte selon laquelle la sensibilité du portefeuille ne doit pas s'éloigner de +/- 150 points de base de celle de l'indice de référence. A titre indicatif, sur les deux dernières années (entre le 30 septembre 2014 et le 30 septembre 2016), la sensibilité de l'indice de référence a oscillé entre 4,60 et 5,35. Il est rappelé que la sensibilité passée ne préjuge en rien de la sensibilité future.

Profil des risques

La SICAV est un OPCVM classé « obligations et autres titres de créances libellés en euro ». L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital
L'investisseur est averti que la performance de la SICAV peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, la SICAV ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de contrepartie
Il s'agit du risque lié à l'utilisation par la SICAV d'instruments financiers à terme et/ou de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement la SICAV à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire
La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et des OPCVM sélectionnés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les marchés les plus performants. De même, il existe un risque que les OPCVM sélectionnés ne soit pas les plus performants et/ou réalisent une performance inférieure à leur indice de référence. La valeur liquidative de la SICAV serait alors affectée par cette baisse.

Risque de taux d'intérêt
En raison de sa composition, la SICAV peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de crédit
Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de la SICAV. L'utilisation de dérivés de crédit peut accroître ce risque.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité du portefeuille est fonction de la liquidité des supports d'investissement utilisés : ce risque de liquidité présent dans la SICAV existe essentiellement du fait des positions de gré à gré, et en cas d'évènements pouvant interrompre la négociation des actions sur les marchés où elles sont traitées. Le manque de liquidité d'un titre peut renchérir le coût de liquidation d'une position et de ce fait entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés
L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

Risque résultant de la détention d'Obligations Convertibles
La SICAV peut être exposée aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de la SICAV baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque d'actions
Il s'agit du risque de variation des cours des actions auxquelles le portefeuille est exposé.
La SICAV peut s'exposer dans des proportions minoritaires aux obligations convertibles lorsque ces dernières permettent d'offrir des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Principalement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles est négligeable, mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de change
Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par la SICAV.
Le risque de change des investissements libellés en devises, autres que l'euro, est laissé à l'appréciation du gérant qui pourra selon les circonstances le couvrir. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'évolution de la valeur liquidative de la SICAV pourra être impactée par l'évolution du cours de devises autres que l'euro. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque lié aux marchés émergents
Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de Haut Rendement (« High Yield à caractère spéculatif »)
Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs» qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés. En cas de dégradation de la notation, la valeur liquidative de la SICAV baissera.

Risque lié aux obligations contingentes
Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, …) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Dans le premier cas, on parle de déclenchement mécanique, et dans le second cas, il s'agit d'un déclenchement discrétionnaire du mécanisme d'absorption par le régulateur. Le trigger, spécifié dans le prospectus à l'émission, correspond au niveau des capitaux à partir duquel l'absorption des pertes est mécaniquement déclenchée. Cette absorption des pertes se matérialise soit par conversion en actions, soit par réduction du nominal (partielle ou totale).

Les principaux risques spécifiques liés à l'utilisation des Cocos sont les risques de :

- De déclenchement du mécanisme d'absorption des pertes : il entraîne soit la conversion des cocos en actions (« equity conversion »), soit la réduction partielle ou totale du nominal (« write down ») ;
- De non-paiement des coupons : le paiement des coupons est à la discrétion de l'émetteur (mais avec l'accord préalable systématique du régulateur) et le non-paiement des coupons ne constitue pas un défaut de la part de l'émetteur ;
- De non-remboursement en date de call : les Cocos AT1 sont des obligations perpétuelles mais remboursables à certaines dates (dates de call) à la discrétion de l'émetteur (avec l'accord de son régulateur). Le non-remboursement en date de call entraîne une augmentation de la maturité de l'obligation et a donc un effet négatif sur le prix de cette dernière. Il expose aussi l'investisseur au risque de ne jamais être remboursé ;
- De structure du capital : en cas de faillite de l'émetteur, le détenteur de la Coco sera remboursé qu'après le remboursement intégral des détenteurs d'obligations non subordonnées. Dans certains cas (Coco avec write-down permanent par exemple), le détenteur de la Coco pourra subir une perte plus importante que les actionnaires ;
- De valorisation : compte tenu de la complexité de ces instruments, leur évaluation en vue d'un investissement ou postérieurement nécessite une expertise spécifique. L'absence de données sur l'émetteur régulièrement observables et la possibilité d'une intervention discrétionnaire de l'autorité de régulation de l'émetteur peuvent remettre en cause l'évaluation de ces instruments ;
- De liquidité : les fourchettes de négociation peuvent être importantes en situation de stress. Et dans certains scénarios, il est possible de ne pas trouver de contreparties de négociation.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode de calcul retenue pour le calcul du risque global est la VaR absolue sans dérogation au seuil de 5%.
Le niveau de levier maximal de la SICAV, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 100%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, la SICAV se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

INFORMATIONS RELATIVES A LA VAR

OFI RS EURO IINVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	VaR 5d 95% sur 2018
Moyenne	0,47%
Maximum	0,57%
Minimum	0,41%

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du groupe OFI, la Société OIS.
Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.
L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés.
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties »).
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre.
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :
- Une analyse quantitative des supports sélectionnés.
- Une analyse qualitative complémentaire.
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :
- fournit le service d'exécution d'ordres ;
- collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe à l'adresse http://www.ofi-am.fr/inout/animations/espaceMIF.php toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF. Est notamment présent le compte- rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF.

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011 et de la gestion de Fonds d'Investissements Alternatifs (FIA), la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.
Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété…).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traits aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaire, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients…

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011 a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2017.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2017, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **226 personnes** bénéficiaires au 31 décembre 2017 ***(*)*** s'est élevé à **25 229 708 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2017 : **18 629 708 euros, soit 73.84%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;

- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2017 : **6 600 000 euros, soit 26.16%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2017.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice 2017, **2 920 117 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **16 personnes** au 31 décembre 2017), **8 081 973 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **80 personnes** au 31 décembre 2017).

(*) Moyenne sur l'année calculée prorata temporis).

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier exercice 2018

L'année 2018 a été atypique sur plusieurs plans et contraste de fait avec les exercices précédents.

L'exercice a été marqué par une succession de plusieurs séquences.

1. En premier lieu, sur l'évolution des données économiques. Le début d'année s'est inscrit dans la lignée de la précédente, à savoir un scénario de croissance mondiale soutenue. Les estimations initiales des grands instituts de conjoncture internationaux anticipaient un niveau d'activité élevé, ce qui donnait une croissance mondiale de près de 4%, signe d'une activité soutenue. A cette période, les indices « PMI » composites de l'activité se situaient entre 55 points et 60 points de part et d'autre de l'Atlantique, c'est-à-dire nettement au-dessus du seuil de 50 points qui marque la limite entre expansion et récession.
   A partir de février / mars, ces indicateurs se sont dégradés progressivement, jusqu'à s'accélérer à la baisse en fin d'année. Ainsi en décembre, les indicateurs se situaient autour de 51 points en zone euro, soit un net ralentissement, avec une dynamique un peu meilleure en Espagne et en Italie alors que l'Allemagne et les pays du Nord fléchissaient. La France étant déjà marginalisée, avec un indice à moins de 49 points, par l'action « des gilets jaunes ». Aux Etats-Unis, également, l'activité semble avoir ralentie, mais les indices sont moins clairs car les créations d'emplois ont battu des records et le taux de chômage reste proche des plus bas niveaux historiques.
   Dans les pays émergents, la situation semble en revanche se stabiliser dans de nombreux pays, mais l'attention et les inquiétudes se portent sur la Chine. Personne n'a vraiment confiance dans les statistiques officielles qui maintiennent un objectif autour de 6.5% car les autorités ont pris des mesures de relance budgétaire et financière (baisse des taux, assouplissement du taux de réserves obligatoires des banques etc…) qui suggèrent que le pays ralentit davantage.
   Finalement, la croissance mondiale a été révisée à la baisse tout au long de l'année, et les estimations se situent désormais autour de 3.7%, avec de bonnes probabilités d'être à nouveau révisées à de plus bas niveaux.

2. L'actualité économique se heurte également à un séquence politique anxiogène. Aux alentours du mois de mai, deux événements importants sont venus troubler la lecture économique déjà compliquée.
   L'un provenant des Etats-Unis, avec l'intensification des menaces commerciales américaines vis-à-vis de nombreux partenaires commerciaux, au premier rang desquels figure bien évidemment la Chine. L'autre venant de la zone euro, avec l'accession au pouvoir en Italie d'une coalition inédite et surtout anti-euro, provoquant une nouvelle fois, de vives tensions sur les marchés. En conséquence, ces événements et les menaces qu'ils véhiculent, ont semble-t-il eu un effet « auto réalisateur » sur la confiance des investisseurs et des agents économiques, mais hélas pas dans la bonne direction.

Ces événements ont naturellement eu des impacts significatifs sur les marchés financiers.

Taux d'intérêt

Le début d'année a donc été marqué par un début logique de normalisation des taux d'intérêt, avec une remontée des taux d'intérêt obligataires aux Etats-Unis et en Europe. Ainsi, le rendement du T Notes 10 ans US a rapidement atteint, et dépassé ponctuellement, la zone de 3%. Parallèlement, le rendement du Bund a dépassé 0.75% de rendement en début d'année, en harmonie avec le scénario économique ambiant.

Dans le même temps, les Banques Centrales ont accompagné ce mouvement de normalisation. Aux Etats-Unis, Jérôme Powell a pris ses fonctions en février 2018, et a plutôt réussi sa communication avec les marchés sur les orientations de la politique monétaire. Il s'inscrit ainsi dans la ligne de conduite de Janet Yellen. Le niveau des Fed Funds a été relevé à quatre reprises de 0.25% durant la période pour s'établir dans la fourchette 2.25% / 2.5% en fin d'exercice. En zone euro, il n'y a pas eu de modification du niveau des taux directeurs qui restent fixés entre -0.2% et 0%. Par ailleurs, la Réserve Fédérale des Etats-Unis (la FED) a déjà arrêtée sa politique d'achat de titres alors que le programme de la Banque Centrale Européenne (BCE) a été réduit à partir de septembre et sera arrêté en 2019.
Mais, au vu du contexte décrit ci-dessus, ce mouvement de normalisation des taux d'intérêt a rapidement été mis entre parenthèses, et les taux se sont à nouveau détendus. En fin de période, le rendement du Bund 10 ans était ainsi revenu proche de son niveau du début de l'année autour de 0.25% alors que le T Notes 10 ans US était revenu nettement en dessous du seuil des 3%, autour de 2.75%. Dans le même temps, les dettes « périphériques » de la zone euro sont restées relativement stables, à l'exception de l'Italie qui a vu les taux à 10 ans se tendre jusqu'à près de 4% avant de se détendre en fin d'exercice une fois que la nouvelle coalition ait décidé de « rentrer dans les clous » d'une certaine discipline budgétaire vis-à-vis de Bruxelles.

Dans ce contexte, les spreads de crédit se sont écartés durant la majeure partie de l'année, que ce soit sur le segment Investment Grade ou « High Yield », avec des tensions de l'ordre de respectivement 65 points de base (bp) et 200 bp.

Les obligations émergentes ont également fait l'objet de retraits de capitaux, ce qui a pesé sur les cotations.

Dans ces conditions, les performances des marchés obligataires sont presque unanimement négatives.

De proche de 0% pour l'indice des obligations gouvernementales de la zone euro à -1.15% pour les obligations Investment Grade (IG), -3.6% pour le segment High Yield (HY) en Europe et -2.25% aux Etats-Unis (en USD). Les obligations émergentes abandonnent entre -5% et -7% sur les principaux indices, qu'ils soient libellés en devises fortes ou locales.

Les obligations convertibles sont doublement pénalisées, par l'écartement des spreads de crédit d'une part, mais aussi par la piètre performance des actions. Finalement, elles reculent de l'ordre de 5% en Europe.

Sur les devises, le dollar a gagné près de 5% vis-à-vis de l'euro, passant de 1.20 à 1.14, mais après avoir atteint la zone de 1.25 au début de l'année 2018. Le point le plus notable est la baisse de grandes devises émergentes : le Réal Brésilien recule ainsi de 18% (après avoir reculé jusqu'à 35% en cours d'année), le Rand sud-africain de 16%, la Livre Turque de 50% etc…

Notons également la brusque baisse du RMB, la devise chinoise, contre dollar : sur l'exercice, elle recule de près de 6%.
En Europe, la livre s'est stabilisée et ne perd qu'environ 1% contre l'euro sur la période. Enfin, le yen (qui est considéré étonnamment comme une valeur refuge) a bénéficié de l'environnement d'aversion au risque avec une progression de près de 7% contre l'euro.

Les marchés actions ont, dans un premier temps, bénéficié de l'amélioration économique et des perspectives bénéficiaires des entreprises. Les indices, surtout américains, se sont envolés avant de connaître une phase beaucoup plus volatile à partir du mois de février 2018, avec des baisses de près de 10% des principaux indices actions dans le monde, et notamment des replis significatifs des valeurs technologiques américaines, dont les fameuses GAFA. Cette volatilité s'est exacerbée à partir du second semestre et ternit nettement le bilan des performances des actions sur la période.
Fait relativement inédit, il n'y a pratiquement pas d'indice actions internationales qui clôture l'année 2018 positivement : -4.85% pour l'indice des actions internationales (en euros), -4.95% pour l'indice S&P 500 (en USD). En Europe, le bilan est pire avec une baisse de près de 11% de l'indice Stoxx 600, et un repli beaucoup plus significatif sur le segment des petites et moyennes capitalisations : -13%.
Le contraste est encore plus significatif en France, avec une baisse de près de 9% de l'indice CAC 40 et de -26% de l'indice Small CAC.

Le point notable est également, pratiquement pour toutes les places occidentales, la différence entre les valeurs « défensives » et les valeurs « cycliques » sensibles à la remontée des taux d'intérêt. Ces dernières ont fait l'objet de dégagements très importants et les cours atteints laissent augurer un scénario de récession pas encore perceptible.

Les marchés émergents ont également beaucoup baissé, surtout les actions chinoises qui reculent de près de 22%.
L'indice Global Emergent recule quant à lui de 10.3% en euros.

Enfin, concernant les matières premières, l'or affiche une certaine stabilité sur la période et le pétrole a perdu près de 20%.
Pour finir, l'indice HFR Global représentatif de la gestion alternative baisse de près de 10% (couvert en euro), ce qui illustre la difficulté rencontrée par les gérants à créer de la valeur dans ce panorama.

Gestion

OFI RS Euro Investment Grade Climate Change réalise une performance annuelle sur l'exercice 2018 de -2.29% contre un indice de référence (Bank of America ML Euro Corporate Index) à -1.13%.

Cette performance a été réalisée dans un contexte où les craintes sur un prochain ralentissement économique (notamment aux US), le retrait progressif des banques centrales (réduction du bilan de la FED et hausse des taux, fin du Quantitative Easing (QE) de la BCE) et la montée des incertitudes sur plusieurs dossiers comme celui de la guerre commerciale, du budget Italien et du Brexit, ont pesé sur le sentiment des investisseurs. L'absence de refuge et le nombre record de classes d'actifs en territoire négatif caractériseront sans aucun doute cette année 2018.

Ce contexte anxiogène a une nouvelle fois pesé sur les taux. La référence allemande Bund 10yr est passée de 0.43% au 29/12/2017 à 0.24% au 31/12/2018. Les taux swaps 5 et 10 ans ont respectivement baissé de 11 points de base (bps) et 8bps.

Le marché obligataire Euro Investment Grade n'a pas été épargné avec une performance de -1.13% sur l'année 2018 et un écartement important des spreads (+60bps d'écartement à 104bps au 31/12/2018).

Nous avons assisté à une décompression des spreads à mesure de la descente dans les échelles de notation et à une repentification des courbes de spreads. Les obligations à fort beta ont été les plus sévèrement touchées, comme en témoigne la performance des hybrides corporate (-4.24%) et des subordonnées financières (-3.10%).

Bien qu'en retrait par rapport à 2017 (-30 milliards d'euros), le marché primaire est resté actif pour une année d'écartement.

La SICAV a été pénalisée par son positionnement plus offensif que son indice de référence, avec un Beta crédit moyen sur 2018 plus élevé que 1, via une surexposition aux subordonnées financières et aux Hybrides corporates. Le Beta a évolué entre 1.30 au maximum et 1 en fin d'année.

En termes d'exposition aux taux, la SICAV est restée sous-sensible tout au long de l'année (en moyenne 1 point de sensibilité en dessous), dans la fourchette imposée par son prospectus de maximum -1.50 versus son indice de référence.

Nous avons eu recours à des futures de taux sur Bund pour sous-sensibiliser le portefeuille, mais pas uniquement, cela s'est aussi opéré par le positionnement plus court de nos obligations en termes de maturité versus l'indice de référence.

Les principales opérations à la vente au cours de cet exercice sur le portefeuille ont été les suivantes :

Titres	Date	Nominal traité	Prix
DANONE CMS5+142 PERP	13/04/2018	- 900 000	100,000
APRR 1.250 2027_01	05/09/2018	- 800 000	101,619
BMW FIN 0.375 2023_07	25/09/2018	- 800 000	98,543
UNICREDIT 3.625 2019_01	11/01/2018	- 700 000	103,869
PPG INDUSTRIES 0.875 2022_03	29/08/2018	- 700 000	101,871

Les principales opérations à l'achat au cours de cette exercice sur le portefeuille ont été les suivantes :

Titres	Date	Nominal traité	Prix
BNP 1.125 2026_06	04/01/2018	1 100 000	99,484
LLOYDS BANKING GROUP 0.625 2024_01	08/01/2018	1 000 000	99,364
ORANGE 1.000 2025_09	05/09/2018	1 000 000	99,350
ARCHER DANIELS MIDLAND 1.000 2025_09	05/09/2018	929 000	99,524
ING GROUPE 1.125 2025_02	07/02/2018	900 000	99,586

L'actif net du portefeuille est monté à 74M€ au maximum, pour revenir à 68M€ au 31 décembre 2018.

Au 29 décembre 2017, la valeur liquidative de l'action I s'élevait à 10 866.27 euros. Au 31 décembre 2018, elle s'élevait à 10 618.86 euros, soit une progression sur l'exercice de -2.28% contre -1.13% pour son indice de référence.

Au 29 décembre 2017, la valeur liquidative de l'action IC s'élevait à 6 096.71 euros. Au 31 décembre 2018, elle s'élevait à 5 956.87 euros, soit une progression sur l'exercice de -2.29% contre -1.13% pour son indice de référence.

Au 29 décembre 2017, la valeur liquidative de l'action N s'élevait à 103.75 euros. Au 31 décembre 2018, elle s'élevait à 101.7 euros, soit une progression sur l'exercice de -1.98% contre -1.13% pour son indice de référence.

Au 29 décembre 2017, la valeur liquidative de l'action R s'élevait à 100.46 euros. Au 31 décembre 2018, elle s'élevait à 97.75 euros, soit une progression sur l'exercice de -2.70% contre -1.13% pour son indice de référence.

COMMENTAIRES ISR

Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (Art 173 de la Loi 2015-992 relative à la transition énergétique et Décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015)

Informations relatives à l'entité

Démarche générale

La politique ISR d'OFI AM, disponible sur le site (http://www.ofi-am.fr/isr_la_recherche_ISR.php), s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements.

Objectifs

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Périmètre

Périmètre du portefeuille couvert par des analyses ESG à fin décembre 2018

	% ENCOURS	% ÉVALUÉ / ENTITÉ	% ÉVALUÉ / CLASSE ACTIF
ÉMETTEURS PRIVÉS	97,03%	97.03%	100%
OPC et disponibilités	2.96%	2.96%	100%
TOTAL	**100%**	**100%**	

Périmètre du portefeuille couvert par des analyses TEE (Transition Energétique et Ecologique) à fin décembre 2018

	% ENCOURS	% ÉVALUÉ / ENTITÉ	% ÉVALUÉ / CLASSE ACTIF
ÉMETTEURS PRIVÉS	97,03%	97,03%	100%
OPC et disponibilités	2.96%	2.96%	100%
TOTAL	**100%**	**100%**	

Émetteurs privés

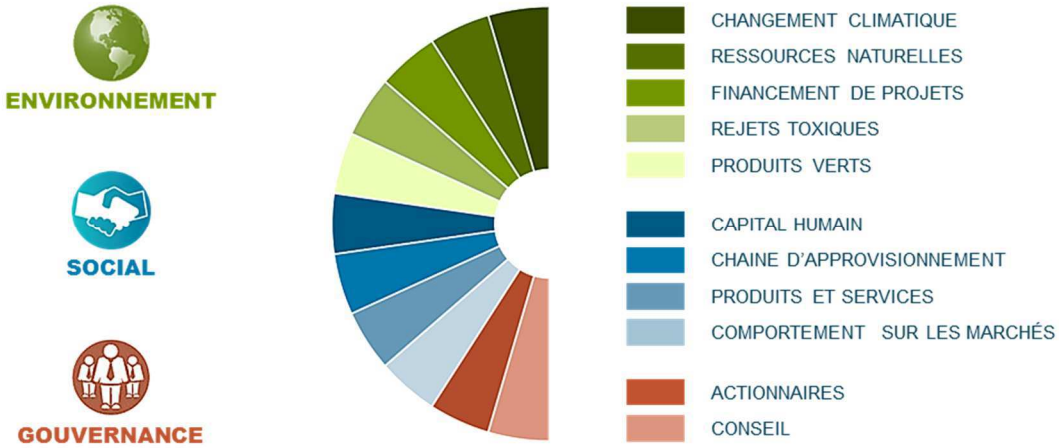
Analyse ESG

L'analyse ESG est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR.

Ces enjeux sont répartis en 11 grandes thématiques

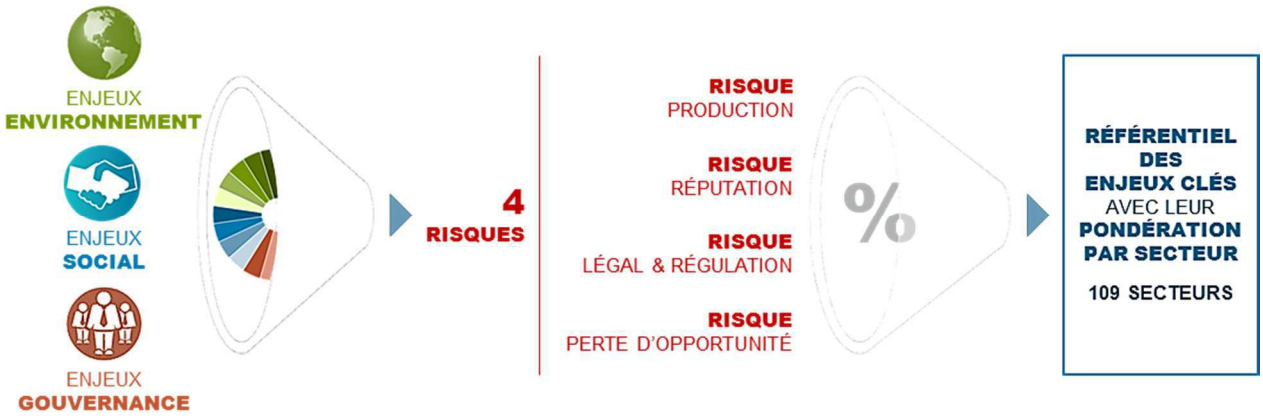


Raisons du choix des critères ESG retenus

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques » :

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même ;

- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.



Critères environnementaux liés au changement climatique

Des critères concernant des risques physiques

- Les principaux risques sont :
    - Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
    - Les risques de sécheresse
    - Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)

- Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :
    - L'impact de l'activité sur l'eau
        - Par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus…
    - L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
    - L'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance

Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- Les émissions carbone du processus de production
    - Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
    - Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices…
    - Efforts d'amélioration de l'efficience énergétique des process de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits
    - Résultats observés

- Les émissions carbone en amont (matières premières…) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage)
    - Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
    - Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
    - Résultats observés

- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes »
    - Énergies renouvelables,
    - Bâtiments éco-conçus
    - Technologies améliorant l'efficience énergétique
    - Solutions de recyclage
    - Chimie verte…

Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information :

- Analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI, VIGÉO, PROXINVEST, REPRISK
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance, les outils de pilotage de la RSE…
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats…)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport DD, contact direct…)

Méthodologie et résultats de l'analyse

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite « Best-in-Class). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

- **Sous surveillance** : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 15 % des émetteurs de l'univers.

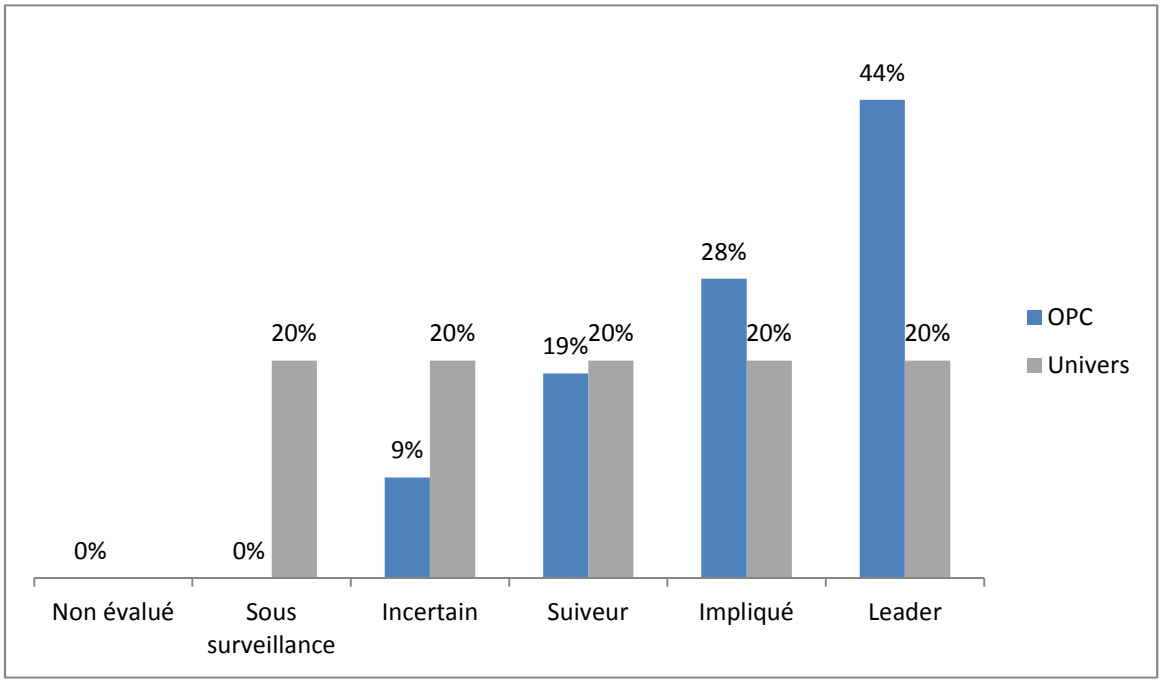
Les autres émetteurs sont répartis en 4 catégories représentant chacune 21% du nombre d'émetteurs

- **Incertains** : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- **Suiveurs** : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- **Impliqués** : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- **Leaders** : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Résultats de l'analyse au 31 décembre 2018

A fin décembre, 100% de l'actif de la SICAV était couvert par une analyse ESG.

La répartition par catégories ISR des titres détenus en portefeuille était la suivante :



Source : OFI AM au 31/12/2018

Appréciation des risques ESG

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie « **Sous surveillance** » du fait de la faiblesse de leur prise en compte de la RSE et qui font l'objet d'importantes controverses ESG.

Analyses des controverses ESG

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille font l'objet d'un suivi hebdomadaire par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI AM.
En fonction de l'intensité et/ou du caractère récurrent de ces controverses, la notation ESG de l'émetteur peut être révisée.

Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique

Méthode d'analyse TEE

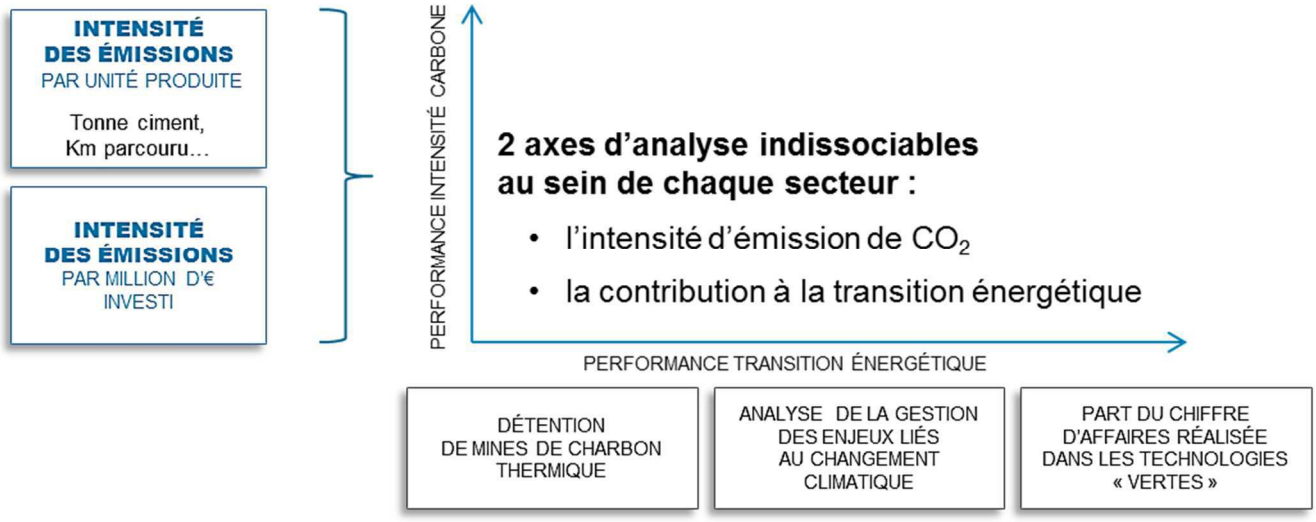
Afin d'apprécier la contribution des émetteurs en portefeuille à l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, le Pôle ISR d'OFI AM réalise :

- Une empreinte carbone du portefeuille et d'un benchmark
- Une analyse carbone de ces émetteurs

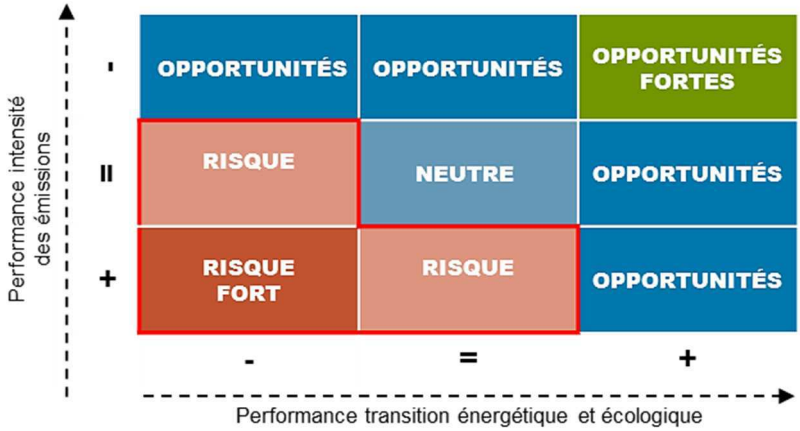
Cette analyse porte sur les émetteurs des secteurs d'activités les plus intenses en émissions carbone (Automobiles & Parts, Basic Resources, Chemicals, Construction & Materials, Oil & Gas, Utilities…

L'analyse est réalisée selon deux axes :

- L'intensité carbone des activités de l'entreprise
- L'implication de l'émetteur dans la transition énergétique



Une matrice représentant le positionnement de chaque émetteur au sein de son secteur d'activités est ainsi obtenue



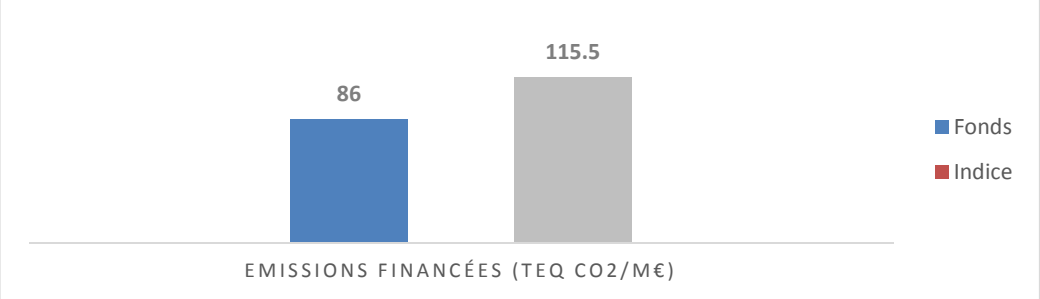
À partir de cette matrice, une évaluation du portefeuille est réalisée, afin d'obtenir une vision globale des zones de risques et d'opportunités par rapport à cette thématique.

Évaluation de l'empreinte carbone

Émissions financées

Mode de calcul :

Encours détenu x Total des émissions carbone de la société
Total du passif de la société



Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

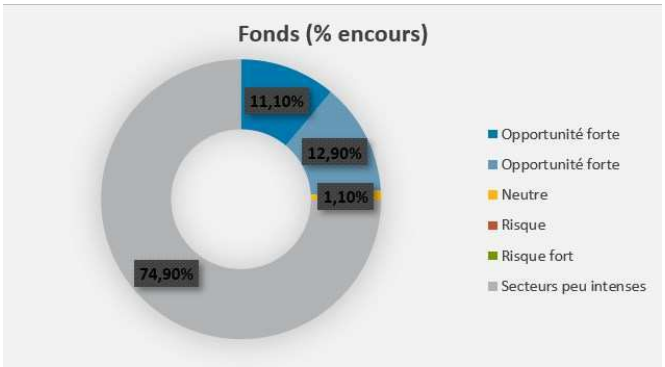
Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

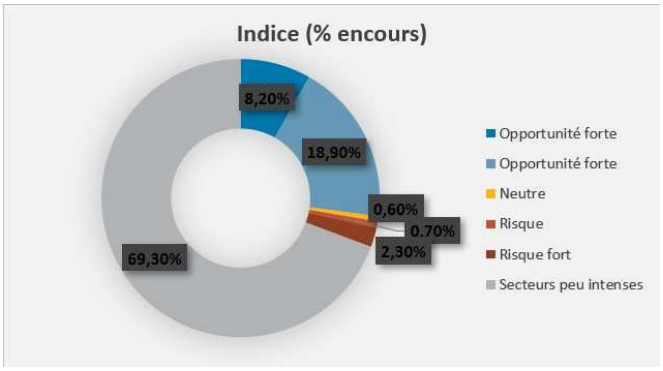
- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses… ;
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation ;
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions….

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

Résultats de l'analyse TEE

A fin décembre, la répartition des encours du portefeuille et de son indice par catégorie d'analyse TEE était la suivante :





INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Changements effectués suite à l'analyse

Intégration des analyses ESG et TEE dans la politique d'investissement

La présente SICAV intègre les analyses ESG et TEE dans son processus d'investissement.

Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence de la SICAV, disponible en ligne sur le site www.ofi-am.fr, en sélectionnant la SICAV, puis onglet « Documents ».

Stratégie d'engagement et de vote

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non OPC par OPC. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mise en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'Engagement publiée sur le site (http://www.ofi-am.fr/isr_la_recherche_ISR.php)

Les actions d'engagement portent sur :

- Les émetteurs dont l'évaluation de la prise en compte des enjeux de RSE révèle un retard par rapport à ses pairs (émetteurs de la catégorie ISR « Sous Surveillance » ;
- Les émetteurs qui font l'objet de controverses importantes, lorsque des informations complémentaires peuvent être utiles à l'analyse ESG (notamment informations sur les mesures prises pour éviter le renouvellement de telles controverses).

Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site (http://www.ofi-am.fr/isr_la_recherche_ISR.php)

EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

La présente SICAV étant une SICAV obligataire, elle ne détient pas de titres de capital et n'est donc pas concernée.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

2) Les contrats financiers (dérivés)

Change :	Pas de position au 31/12/2018
Taux :	Pas de position au 31/12/2018
Crédit :	Pas de position au 31/12/2018
Actions – CFD :	Pas de position au 31/12/2018
Commodities :	Pas de position au 31/12/2018

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2018, la SICAV n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE LA SICAV

Les informations liées à l'identité des administrateurs de la SICAV ainsi que leurs fonctions externes sont reprises de façon détaillée dans le rapport annuel de la SICAV. Ces informations sont disponibles sur simple demande auprès des commercialisateurs.

Bilan au 31 décembre 2018 (en euros)

BILAN ACTIF

	31/12/2018	29/12/2017
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**68 396 682,62**	**59 285 647,86**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**66 344 464,67**	**54 932 985,28**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	66 344 464,67	54 932 985,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**2 027 577,95**	**4 321 162,58**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 027 577,95	4 321 162,58
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**24 640,00**	**31 500,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	24 640,00	31 500,00
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**162 805,96**	**91 378,01**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	162 805,96	91 378,01
Comptes financiers	**49 659,04**	**55 525,62**
Liquidités	49 659,04	55 525,62
Total de l'actif	**68 609 147,62**	**59 432 551,49**

Bilan au 31 décembre 2018 (en euros)

BILAN PASSIF

	31/12/2018	29/12/2017
Capitaux propres		
Capital	**67 307 598,99**	**57 150 211,83**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**665 451,43**	**1 201 170,61**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**-405 527,67**	**357 181,67**
Résultat de l'exercice (a, b)	**961 735,62**	**643 170,21**
Total des capitaux propres	**68 529 258,37**	**59 351 734,32**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**24 640,00**	**31 500,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**24 640,00**	**31 500,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	24 640,00	31 500,00
Autres opérations	-	-
Dettes	**55 249,12**	**49 317,04**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	55 249,12	49 317,04
Comptes financiers	**0,13**	**0,13**
Concours bancaires courants	0,13	0,13
Emprunts	-	-
Total du passif	**68 609 147,62**	**59 432 551,49**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	31/12/2018	29/12/2017
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	**4 579 120,00**	**4 042 000,00**
TAUX	4 579 120,00	4 042 000,00
VENTE - FUTURE - EURO BUND	4 579 120,00	4 042 000,00
Engagements de gré à gré	**-**	**-**
Autres engagements	**-**	**-**
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	**-**	**-**
Engagements de gré à gré	**-**	**-**
Autres engagements	**-**	**-**

Compte de résultat (en euros)

	31/12/2018	29/12/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8,29	3,97
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	27 974,14
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 245 104,10	954 191,78
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**1 245 112,39**	**982 169,89**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	701,67	957,20
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**701,67**	**957,20**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**1 244 410,72**	**981 212,69**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	277 586,63	273 522,87
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**966 824,09**	**707 689,82**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-5 088,47	-64 519,61
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**961 735,62**	**643 170,21**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou a défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
  Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
  Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres
Non applicable

Dépôts
Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises
Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description des engagements hors-bilan
Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité de la SICAV.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité de la SICAV).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais
La SICAV a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 0,55% TTC ; tout OPC inclus pour les deux catégories d'actions : IC et I
- 1,10% TTC ; tout OPC inclus pour les deux catégories d'actions : R
- 0,20% TTC ; tout OPC inclus pour les deux catégories d'actions : N

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables
Les frais de gestion variables s'appliquent aux actions I, IC et R

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance. La période de calcul de la commission de sur performance s'étend du 1er décembre au 30 novembre de chaque année. A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de la SICAV est définie comme la différence positive entre l'actif net de la SICAV avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'une SICAV fictive réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que la SICAV réelle.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% de la performance au-delà de l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.
En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative de la SICAV sera positive, cette commission de surperformance sera également prélevée, mais limitée à 1.5% de l'actif net.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la Société de Gestion.
Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de calcul de la commission de sur performance. A savoir depuis le 28 novembre 2016, la période de calcul s'étend du 1er décembre au 30 novembre de chaque année.

Par exception, la période de calcul de la commission de surperformance sur les parts R s'étendra de leur date de création au 30 Novembre 2018.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la Société de Gestion.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

Catégorie d'actions I : L'assemblée générale de la SICAV statue chaque année sur l'affectation du résultat net et peut décider de sa capitalisation ou distribution totale ou partielle.

Catégorie d'actions IC : Capitalisation

Catégorie d'actions R : Capitalisation

Catégorie d'actions N : L'assemblée générale de la SICAV statue chaque année sur l'affectation du résultat net et peut décider de sa capitalisation ou distribution totale ou partielle.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour toutes les catégories d'actions, l'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle. Le conseil d'administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		31/12/2018	29/12/2017
Actif net en début d'exercice		**59 351 734,32**	**31 210 807,99**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		18 165 868,75	63 020 634,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-7 436 851,57	-36 941 143,11
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		432 153,12	1 202 062,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-630 909,14	-750 304,44
Plus-values réalisées sur contrats financiers		275 090,00	248 080,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-475 180,00	-305 380,00
Frais de transaction		-24 212,41	-48 667,76
Différences de change		-10,44	-8,79
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		-2 039 108,35	976 464,27
Différence d'estimation exercice N	-582 816,35		
Différence d'estimation exercice N - 1	1 456 292,00		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-56 140,00	31 500,00
Différence d'estimation exercice N	-24 640,00		
Différence d'estimation exercice N - 1	31 500,00		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		966 824,09	707 689,82
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**68 529 258,37**	**59 351 734,32**

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	**66 344 464,67**	**96,81**
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	66 344 464,67	96,81
Titres de créances	**-**	**-**
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	4 579 120,00	6,68
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	58 561 454,42	85,45	7 189 193,20	10,49	593 817,05	0,87	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	49 659,04	0,07
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	0,13	0,00

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	4 579 120,00	6,68	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	623 404,19	0,91	9 288 704,93	13,55	21 068 616,81	30,74	35 363 738,74	51,60
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	49 659,04	0,07	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,13	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	4 579 120,00	6,68
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	TRY	%	PLN	%	SEK	%	NOK	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	35,48	0,00	0,43	0,00	-	-	0,01	0,00

Répartition par devise (suite)

	TRY	%	PLN	%	SEK	%	NOK	%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	0,13	0,00	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	31/12/2018
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	68 570,07
Souscriptions à recevoir	94 235,89
Total créances	**162 805,96**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-54 491,65
Provision commission de mouvement	-757,47
Total dettes	**-55 249,12**
Total	**107 556,84**

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions IC	
Parts émises	2 384,1695
Parts rachetées	894,1258
Catégorie d'actions I	
Parts émises	100,0000
Parts rachetées	50,0000
Catégorie d'actions N	
Parts émises	22 702,3299
Parts rachetées	14 876,4842
Catégorie d'actions R	
Parts émises	2 600,0000
Parts rachetées	-

Commissions

Catégorie d'actions IC	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions N	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions R	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie d'actions IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Commission de performance (frais variables)	-3 265,39
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Commission de performance (frais variables)	-3 870,44
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,19
Commission de performance (frais variables)	0,01
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,92
Commission de performance (frais variables)	-0,04
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI RS LIQUIDITES	125,8261	4 362,92	548 969,21

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		**-**	**-**	**-**	**-**

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		**-**	**-**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	31/12/2018	29/12/2017
Catégorie d'actions IC		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	321 654,48	166 736,60
Total	**321 654,48**	**166 736,60**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	321 654,48	166 736,60
Total	**321 654,48**	**166 736,60**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	31/12/2018	29/12/2017
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie d'actions I		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	237 153,97	179 740,39
Total	**237 153,97**	**179 740,39**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	237 153,97	179 740,39
Total	**237 153,97**	**179 740,39**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 720,0000	1 670,0000
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie d'actions N		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	400 720,23	296 693,01(1)
Total	**400 720,23**	**296 693,01**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	400 720,23	296 693,01
Total	**400 720,23**	**296 693,01**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	244 824,0434	236 998,1977
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie d'actions R		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 206,94	0,21(2)
Total	**2 206,94**	**0,21**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 206,94	0,21

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	31/12/2018	29/12/2017
Total	**2 206,94**	**0,21**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(1) La catégorie d'actions N a été créée le 26/01/2017.

(2) La catégorie d'actions R a été créée le 08/09/2017.

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	31/12/2018	29/12/2017
Catégorie d'actions IC		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	664 827,19	520 451,39
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-148 708,66	93 343,02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**516 118,53**	**613 794,41**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	613 794,41
Capitalisation	516 118,53	-
Total	**516 118,53**	**613 794,41**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	4 215,4526	2 725,4089
Distribution unitaire	-	-
Catégorie d'actions I		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	680 719,22
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-108 158,11	101 940,63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-108 158,11**	**782 659,85**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-108 158,11	782 659,85
Total	**-108 158,11**	**782 659,85**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 720,0000	1 670,0000
Distribution unitaire	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	31/12/2018	29/12/2017
Catégorie d'actions N		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-147 151,17	161 897,78[3]
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-147 151,17**	**161 897,78**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-147 151,17	161 897,78
Total	**-147 151,17**	**161 897,78**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	244 824,0434	236 998,1977
Distribution unitaire	-	-
Catégorie d'actions R		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	624,24	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 509,73	0,24[4]
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-885,49**	**0,24**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	0,24
Capitalisation	-885,49	-
Total	**-885,49**	**0,24**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 601,0000	1,0000
Distribution unitaire	-	-

(3) La catégorie d'actions N a été créée le 26/01/2017.

(4) La catégorie d'actions R a été créée le 08/09/2017.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	31/12/2018	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Actif net					
en EUR	68 529 258,37	59 351 734,32	31 210 807,99	29 777 033,87	41 387 394,13
Nombre de titres					
Catégorie d'actions IC	4 215,4526	2 725,4089	2 276,0012	2 568,6310	4 618,6872
Catégorie d'actions I	1 720,0000	1 670,0000	1 675,0000	1 500,0000	1 500,0000
Catégorie d'actions N	244 824,0434	236 998,1977	-	-	-
Catégorie d'actions R	2 601,0000	1,0000	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions IC en EUR	5 956,87	6 096,71	5 931,60	5 679,96	5 678,96
Catégorie d'actions I en EUR	10 618,86	10 866,27	10 573,41	10 124,86	10 105,35[5]
Catégorie d'actions N en EUR	101,70	103,75[6]	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	97,75	100,46[7]	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions IC en EUR	198,73	61,17	86,79	238,23	289,47
Catégorie d'actions I en EUR	74,99	576,28	154,69	441,95	275,62
Catégorie d'actions N en EUR	1,03	1,93	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	0,50	0,21	-	-	-

(5) La catégorie d'actions I a été créée le 13/05/2014 avec une valeur nominale de EUR 10 000,00.

(6) La catégorie d'actions N a été créée le 26/01/2017 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(7) La catégorie d'actions R a été créée le 08/09/2017 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2018

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			**-**	**-**
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			**66 344 464,67**	**96,81**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			66 344 464,67	96,81
ABERTIS INFRAESTRUCTURAS 1.375% 20/05/2026	EUR	400 000,00	377 395,62	0,55
ABN AMRO BANK NV PERP	EUR	400 000,00	415 624,20	0,61
ACCOR SA 2.625% 05/02/2021	EUR	500 000,00	534 438,36	0,78
ADECCO INT FINANCIAL SVS 1% 02/12/2024	EUR	800 000,00	803 901,37	1,17
AMADEUS IT GROUP SA 0.875% 18/09/2023	EUR	500 000,00	499 182,53	0,73
AMPHENOL TECH HLDS GMBH 2.00% 08/10/2028	EUR	400 000,00	401 066,85	0,59
ANZ NEW ZEALAND INTL 0.4% 01/03/2022	EUR	600 000,00	599 205,21	0,87
ARCHER DANIELS MIDLAND C 1.0% 12/09/2025	EUR	929 000,00	925 094,38	1,35
ARGENTUM GIVAUDAN 1.125% 17/09/2025	EUR	400 000,00	404 251,51	0,59
ASSICURAZIONI GENERALI VAR 08/06/2048	EUR	700 000,00	732 291,10	1,07
ATLANTIA SPA 1.625% 03/02/2025	EUR	300 000,00	267 650,96	0,39
ATOS SE 0.75% 07/05/2022	EUR	300 000,00	300 531,37	0,44
ATOS SE 1.75% 07/05/2025	EUR	300 000,00	303 189,86	0,44
AUCHAN SA 1.75% 23/04/2021	EUR	500 000,00	517 013,01	0,75
AVIVA PLC 1.875% 13/11/2027	EUR	267 000,00	266 417,90	0,39
AZKO NOBEL 2.625% 27/07/2022	EUR	900 000,00	977 586,16	1,43
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.5% 10/02/2027	EUR	300 000,00	316 816,85	0,46
BANCO SANTANDER SA 1.375% 09/02/2022	EUR	1 000 000,00	1 025 156,16	1,50
BANCO SANTANDER SA 2.125% 08/02/2028	EUR	400 000,00	373 981,64	0,55
BBVA 0.75% 11/09/2022	EUR	400 000,00	395 136,99	0,58
BBVA SUB CAPITAL TF/TV 11/04/2024	EUR	400 000,00	412 801,10	0,60
BNP PARIBAS 1.125% 10/10/2023	EUR	600 000,00	599 951,92	0,88
BNP PARIBAS 1.125% 11/06/2026	EUR	600 000,00	576 629,59	0,84
BNP PARIBAS 1.5% 17/11/2025	EUR	420 000,00	416 275,23	0,61
BORGWARNER INC 1.8% 07/11/2022	EUR	500 000,00	513 555,48	0,75
BPCE 4.625% 18/07/2023	EUR	600 000,00	694 088,63	1,01
BPCE SA 2.875% 22/04/2026	EUR	600 000,00	637 298,63	0,93
BPOST SA 1.25% 11/07/2026	EUR	700 000,00	684 409,18	1,00
BRISA CONCESSAO RODOV SA 3.875% 01/04/2021	EUR	400 000,00	444 243,01	0,65
BUREAU VERITAS SA 1.25% 07/09/2023	EUR	1 000 000,00	1 001 441,10	1,46
CAIXABANK SA 1.125% 12/01/2023	EUR	600 000,00	594 763,56	0,87
CAP GEMINI 2.5% 01/07/2023	EUR	900 000,00	974 555,75	1,42
CHRISTIAN DIOR SE 0.75% 24/06/2021	EUR	1 000 000,00	1 013 665,75	1,48
CIE GENERALE DES ESTABLI 0.875% 03/09/2025	EUR	600 000,00	597 494,79	0,87
CITICON TREASUTY BV 1.25% 08/09/2026	EUR	500 000,00	436 103,42	0,64
CITYCON TREASURY BV 2.375% 16/09/2022	EUR	500 000,00	518 746,23	0,76

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2018 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
COCA COLA 1.875% 22/09/2026	EUR	500 000,00	536 195,55	0,78
COCA-COLA HBC FINANCE BV 1.8750% 11/11/2024	EUR	500 000,00	528 461,30	0,77
COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA 1.125% 18/01/2028	EUR	333 000,00	331 697,19	0,48
CREDIT AGRICOLE SA 2.625% 17/03/2027	EUR	700 000,00	727 720,00	1,06
DEUTSCHE ANNINGTON FINANCE B.V. VAR PERPETUAL	EUR	200 000,00	206 772,60	0,30
EASYJET PLC 1.75% 09/02/2023	EUR	950 000,00	982 324,73	1,43
EATON CAPITAL 0.75% 20/09/2024	EUR	750 000,00	745 918,15	1,09
ECP FINANCE BV 1.875% 29/09/2023	EUR	400 000,00	416 372,60	0,61
EDP FINANCE BV 1.875% 13/10/2025	EUR	400 000,00	403 785,48	0,59
ENEL FINANCE INTL INV 1.125% 16/09/2026	EUR	400 000,00	380 383,84	0,56
ENI SPA 1.00% 14/03/2025	EUR	300 000,00	296 574,66	0,43
EVONIK INDUSTRIES AG VAR 07/07/2077	EUR	650 000,00	627 457,02	0,92
EXOR NV 1.75% 18/01/2028	EUR	700 000,00	677 026,58	0,99
EXOR SPA 2.125% 02/12/2022	EUR	500 000,00	522 831,51	0,76
FERROVIAL EMISIONES SA 1.375% 31/03/2025	EUR	800 000,00	804 698,08	1,17
FINMEC FINANCE SA 4.5% 19/01/2021	EUR	500 000,00	554 663,70	0,81
GOLDMAN SACHS GPOUP INC 2% 01/11/2028	EUR	600 000,00	582 511,23	0,85
GOLDMAN SACHS GROUP INC 1.375% 15/05/2024	EUR	1 005 000,00	1 008 394,28	1,47
GRP BRUXELLES LAMBERT SA 1.375% 23/05/2024	EUR	700 000,00	705 163,22	1,03
IBERDROLA INTL BV VAR PERP	EUR	600 000,00	569 766,25	0,83
ILIAD SA 1.5% 14/10/2024	EUR	900 000,00	824 695,89	1,20
ING GROEP 0.75% 09/03/2022	EUR	400 000,00	402 265,75	0,59
ING GROEP NV 1.125% 14/02/2025	EUR	900 000,00	891 499,93	1,30
ING GROEP NV VAR 26/09/2029	EUR	300 000,00	286 922,26	0,42
INGENICO GROUP SA 1.625% 13/09/2024	EUR	500 000,00	471 293,15	0,69
INTESA SANPAOLO SPA 0.875% 27/06/2022	EUR	425 000,00	414 738,29	0,61
INTESA SANPAOLO SPA 1.125% 14/01/2020	EUR	1 000 000,00	1 016 110,96	1,48
INTL FLAVOR AND FRAGRANCES 0.5% 25/09/2021	EUR	343 000,00	344 944,76	0,50
JOHNSON CONTROLS INTL PL 1.375% 25/02/2025	EUR	300 000,00	301 126,03	0,44
KBC GROUP NV 27/06/2023	EUR	300 000,00	301 126,44	0,44
KLEPIERRE 1% 17/04/2023	EUR	600 000,00	612 930,41	0,89
KLEPIERRE 1.375% 16/02/2027	EUR	400 000,00	402 196,99	0,59
LA BANQUE POSTALE VAR 19/11/2027	EUR	500 000,00	517 945,21	0,76
LAGARDERE 2.75% 13/04/2023	EUR	300 000,00	312 499,73	0,46
LLOYDS BANK GROUP PLC VAR 15/01/2024	EUR	1 000 000,00	959 344,52	1,40
LLYODS TBS 6.5% 24/03/2020	EUR	900 000,00	1 005 798,08	1,47
MANPOWERGROUP 1.75% 22/06/2026	EUR	490 000,00	495 855,16	0,72
MANPOWERGROUP 1.875% 11/09/2022	EUR	400 000,00	419 582,47	0,61
MEDIOBANCA SPA 0.625% 27/09/2022	EUR	900 000,00	856 060,27	1,25
MERLIN PROPERTIES SOCIMI 1.75% 26/05/2025	EUR	600 000,00	588 626,30	0,86
MONDELEZ INTERNATIONAL 1.625% 20/1/2023	EUR	800 000,00	842 634,52	1,23
MONDI FINANCE PLC 1.625% 27/04/2026	EUR	500 000,00	498 937,33	0,73
MORGAN STANLEY 2.375% 31/03/2021	EUR	400 000,00	425 435,62	0,62

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2018 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
NATIONWIDE BLDG 6.75% 22/07/2020	EUR	700 000,00	782 119,59	1,14
NATIONWIDE BLDG SOCIETY VAR 08/03/2026	EUR	833 000,00	802 403,80	1,17
NESTE OYJ 1.5% 07/06/2024	EUR	700 000,00	714 861,10	1,04
NORDEA BANK AB VAR PERP	EUR	500 000,00	458 689,73	0,67
ORANGE SA 1.0% 12/09/2025	EUR	700 000,00	697 687,12	1,02
ORANGE TF/TV PERP	EUR	300 000,00	324 893,01	0,47
PRICELINE GROUP INC/THE 2.15% 25/11/2022	EUR	800 000,00	847 357,81	1,24
PROLOGIS 3% 02/06/2026	EUR	500 000,00	562 935,62	0,82
PROSEGUR CIA DE SEGURIDA 1% 08/02/2023	EUR	300 000,00	299 224,11	0,44
RABOBANK NEDERLAND 5.5% PERPETUAL	EUR	500 000,00	513 527,75	0,75
RADIAN 4% 29/12/2019	EUR	598 275,00	623 404,19	0,91
RENAULT SA 1% 18/04/2024	EUR	200 000,00	194 524,66	0,28
RENAULT SA 3.125% 05/03/2021	EUR	500 000,00	539 413,70	0,79
REPSOL INTL 3.625% 07/10/2021	EUR	900 000,00	991 565,75	1,45
ROYAL BK SCOTLND GRP PLC 2.50% 22/03/2023	EUR	600 000,00	624 214,52	0,91
SAFRAN SA FRN 28/06/2021	EUR	300 000,00	299 023,05	0,44
SANTAN CONSUMER FINANCE 1.5% 12/11/2020	EUR	800 000,00	820 269,59	1,20
SANTANDER ISSUANCES 3.125% 19/01/2027	EUR	500 000,00	518 690,07	0,76
SCA HYGIENE AB 1.125% 27/03/2024	EUR	700 000,00	712 594,25	1,04
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.375% 21/06/2027	EUR	500 000,00	511 441,78	0,75
SEB SA 1.5% 31/05/2024	EUR	600 000,00	601 750,68	0,88
SECURITAS AB 1.25% 06/03/2025	EUR	600 000,00	603 826,03	0,88
SES SA 1.625% 22/03/2026	EUR	400 000,00	391 910,96	0,57
SMITHS GROUP PLC 1.25% 28/04/2023	EUR	500 000,00	505 480,82	0,74
SNAM SPA 1% 18/09/2023	EUR	350 000,00	350 816,03	0,51
SOCIETE GENERALE 4% 07/06/2023	EUR	300 000,00	336 724,11	0,49
SODEXO SA 1.125% 22/05/2025	EUR	600 000,00	612 399,45	0,89
SSE PLC 1.375% 04/09/2027	EUR	320 000,00	309 618,63	0,45
SSE PLC PERPETUAL TV	EUR	300 000,00	297 577,19	0,43
SUEZ VAR PERP	EUR	200 000,00	196 940,14	0,29
TERNA SPA 23/07/2018	EUR	595 000,00	598 625,42	0,87
TOTAL SA VAR 31/12/2049PERP	EUR	900 000,00	926 884,11	1,35
UNIBAIL RODAMCO SE 1.125% 15/09/2025	EUR	500 000,00	500 345,21	0,73
UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	EUR	200 000,00	190 575,07	0,28
UNICREDIT SPA 1% 18/01/2023	EUR	600 000,00	567 893,42	0,83
VF CORP 0.625% 20/09/2023	EUR	830 000,00	831 326,29	1,21
VONOVIA FINANCE BV FRN 22/12/2022	EUR	300 000,00	294 794,00	0,43
WENDEL SA 1.00% 20/04/2023	EUR	500 000,00	493 034,25	0,72
WPP FINANCE 2013 3% 20/11/2023	EUR	500 000,00	541 858,22	0,79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2018 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**2 027 577,95**	**2,96**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 027 577,95	2,96
ISHARES VI PLC ISHARES EUR CORP BOND FINANCIALS UCITS ETF	EUR	14 084,00	1 478 608,74	2,16
OFI RS LIQUIDITES	EUR	125,8261	548 969,21	0,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			**-**	**-**
Contrats financiers			**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Appel marge EUR	EUR	24 640,00	24 640,00	0,04
EURO BUND 0319	EUR	-28,00	-24 640,00	-0,04
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			**-**	**-**
Créances			**162 805,96**	**0,24**
Dettes			**-55 249,12**	**-0,08**
Comptes financiers			**49 658,91**	**0,07**
ACTIF NET			**68 529 258,37**	**100,00**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018

OFI RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable OFI RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

SICAV OFI RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE
Texte des résolutions proposées
à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2019

En matière Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, en ce compris les dispositions sur le gouvernement d'entreprise, et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de **961 735,62 €**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par un bénéfice distribuable de **961 735,62 €.**

Au niveau de l'affectation du résultat

Conformément à l'article 27 des statuts, le résultat net est réparti entre les catégories d'actions :

➔ Catégorie d'actions IC (capitalisation)	**321 654,48 €**
➔ Catégorie d'actions I (capitalisation et/ou distribution)	**237 153,97 €**
➔ Catégorie d'actions N (capitalisation et/ou distribution)	**400 720,23 €**
➔ Catégorie d'actions R (capitalisation)	**2 206,94 €**
formant ensemble un résultat distribuable de	**961 735,62 €**

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que la SICAV a opté pour la capitalisation au titre des 5 derniers exercices.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par une moins-value nette de frais de **405 527,67 €.**

Au niveau de l'affectation des plus ou moins-values nettes

Conformément à l'article 27 des statuts, les plus-values nettes de frais sont réparties entre les catégories d'actions :

➔ Catégorie d'actions IC (capitalisation)	**- 148 708,66 €**
➔ Catégorie d'actions I (capitalisation et/ou distribution)	**- 108 158,11 €**
➔ Catégorie d'actions N (capitalisation et/ou distribution)	**- 147 151,17 €**
➔ Catégorie d'actions R (capitalisation)	**- 1 509,73 €**
formant ensemble une moins-value nette de frais de	**- 405 527,67 €**

Les plus-values nettes des actions IC, I, N et R seront affectées en capitalisation.

a) <u>Au niveau de l'affectation des plus ou moins-values nettes antérieures non distribuées</u>

Pour mémoire, les plus-values nettes antérieures non distribuées sont réparties entre les catégories d'actions :

- ➔ Catégorie d'actions IC (capitalisation) **664 827,19 €**
- ➔ Catégorie d'actions R (capitalisation) **624,24 €**

Les plus-values nettes antérieures non distribuées des actions IC et R seront affectées en capitalisation.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune convention et engagement autorisés relevant des articles L 225-38 et L 225-39 du Code de Commerce n'ont été conclus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*

CINQUIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, conformément à la politique de droit de vote en vigueur du Groupe OFI n'a pas sollicité auprès des actionnaires le quitus pour lui-même.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil d'Administration de **Monsieur Vincent RIBUOT,** pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à **3 000 euros** maximum le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice appelé à être clôturé le 31 décembre 2018.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*